

Date de convocation : 23 janvier 2020

Date d'affichage : 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 56

A.R. Télétransmission
Sous Préfecture
069 200 040 590 00016

5 février 2020

OBJET : FINANCES : Budget Primitif 2020 : Budget annexe assainissement

L'an DEUX MILLE VINGT, le TRENTE JANVIER

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur FAURITE**

PRESENTS : ALLAIN MONNIER Ghyslaine, AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylitt, BEROUJON Angèle, BERTHOUX Béatrice, BLANC Muriel, BRAILLON Jean-Claude, BRAYER Daniel, BURLOT Pierre-Yves, CHEVALIER Armelle, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUMONTET Jean-Pierre, DUTHEL Gilles, ECHALLIER Christiane, FAURITE Daniel, FOURNET Jacqueline, GAIDON Alain, GAUTHIER Andrée, GLANDIER Martine, GROS Yves, GUIDOUM Kamel, HYVERNAT Agnès, JACQUEMET Marie-Camille, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LIEVRE Maurice, LONCHANBON Valérie, LONGEFAY Fabrice, LONGEFAY Marie-Claude, LUTZ Sophie, MOULIN Didier, PARLIER Frédérique, PHILIBERT Raymond, PORTIER Alexandre, PRIVAT Sylvie, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REGODIAT Christian, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROCHE Petrus, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SEIVE Capucine, SOULIER Christine, THIEN Michel

ABSENTS EXCUSES : BARRY Didier (pouvoir à Pascale REYNAUD), CHARRIN Olivier, GREVOZ Georges (pouvoir à Pierre-Yves BURLOT), LIEVRE Daniel, MANDON Olivier (pouvoir à Gilles DUTHEL), MEAUDRE Janine (pouvoir à Michel ROMANET CHANCRIN), ORIOL Florian, PERRIN Nicole (pouvoir à Yves GROS), PERRUT Bernard (pouvoir à Daniel FAURITE)

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme REBAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur DUTHEL expose que le service public d'assainissement collectif du territoire est géré de deux façons différentes et sur deux budgets annexes : par voie de délégation de service public (budget annexe STEP) et en gestion directe (budget annexe Assainissement).

Ces deux budgets voient leurs périmètres respectifs évoluer en 2020.

En effet, après une gestion par voie de DSP jusque fin 2019, la collectivité a fait le choix, à compter de 2020, de reprendre la gestion des stations d'épuration de Villefranche sur Saone et de Blacé en régie (ainsi que la gestion des réseaux sur la commune de Blacé).

La gestion en régie permettra en effet ;

- De faciliter la réalisation et le pilotage des travaux de réhabilitation de la Station d'épuration de Villefranche, qui débiteront en 2020

- De faciliter l'harmonisation et l'optimisation de la gestion de la compétence Assainissement sur le territoire. En effet, cette reprise en régie permettra en effet d'aligner les dates de fin de contrats de DSP en cours sur le territoire, pour, à partir de 2023, permettre une gestion du territoire sur un mode unifié (DSP ou régie)

Le changement de mode de gestion se traduit par une augmentation des dépenses de fonctionnement pour assurer le financement des coûts d'exploitation des stations (précédemment portée par les délégataires). Dans le même temps, les recettes perçues par la collectivité sont augmentées de la part de la redevance précédemment perçue par le délégataire.

Le budget annexe assainissement, qui retrace l'activité gérée en régie, enregistre ainsi une hausse des dépenses et recettes.

Il est à noter que le changement du mode de gestion de la station de Villefranche permet de réaliser des gains conséquents sur l'exploitation de la station (fonctionnement). Ces gains se traduisent par une amélioration de l'épargne du budget assainissement, qui progresse de plus de 1 Million d'euros.

Le budget annexe Assainissement s'élève ainsi globalement à 20 499 050 €, dont 7 726 600 € en section de fonctionnement et 12 772 450 € en section d'investissement.

1. Section de fonctionnement : 7 726 600 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation par rapport au BP 2019 en euros	Variation par rapport au BP 2019 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	2 168 800,00	6 703 500,00	4 534 700	209%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	73 100,00	73 100,00	0	0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	0,00	-1 000	-100%
Total Recettes réelles d'exploitation	2 242 900,00	6 776 600,00	4 533 700	202%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	50 000,00	950 000,00		
Total Recettes d'exploitation	2 292 900,00	7 726 600,00		

Dépenses d'exploitation

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Variation par rapport au BP 2019 en euros	Variation par rapport au BP 2019 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	627 105,00	3 988 954,00	3 361 849	536%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	795 977,00	795 977,00	0	0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	5 000,00	-5 000	-50%
66 CHARGES FINANCIERES	1 510,00	120 000,00	118 490	7847%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00	7 000,00	0	0%
Total Dépenses réelles d'exploitation	1 441 592,00	4 916 931,00	3 475 339	241%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	73 308,00	1 579 669,00		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	778 000,00	1 230 000,00		
Total Dépenses d'exploitation	2 292 900,00	7 726 600,00		

1.1 Les recettes

Les recettes réelles d'exploitation : 6 776 600 €

Elles comprennent :

- Les produits du service : 6 703 500 € (4 534 700 €)

Ces produits sont constitués :

- des redevances d'assainissement collectif à hauteur de 6 100 000 € (+ 4 550 000 €)

Comme indiqué précédemment, les redevances progressent sous l'effet du changement de périmètre (intégration des stations de Villefranche et de Blacé), et du mode de gestion (perception par la collectivité des redevances précédemment conservées par le délégataire).

- des taxes de raccordement : 125 000.00 € (150 000 € prévus en 2019)
- de la redevance eaux pluviales versée par le budget principal : 478 500 €, (468 000 € prévue en 2019)

- Les dotations et participations : 73 100.00 €. Cette participation est versée par l'Agence de l'eau, qui subventionne (à hauteur d'environ 65 %) 3 postes dédiés à la mise en œuvre des compétences eau et assainissement et répartis entre le budget eau et assainissement.

Les recettes d'ordre budgétaire : 950 000 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent aux amortissements des subventions d'investissement reçues.

1.2 Les dépenses

Les dépenses réelles : 4 916 931€ (+ 3475 339 € par rapport au BP 2019)

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 3 988 954 €

Ce chapitre enregistre les dépenses nouvelles associées à la gestion en directe des deux stations reprises en régie (3 409 300 €).

Il enregistre également les dépenses courantes : inspections télévisées, travaux de maintenance des canalisations, changement de grilles d'avaloirs et tampons, diagnostic des réseaux. Ces dépenses courantes ont été ajustées à la baisse au vu des besoins, notamment pour l'exploitation du réseau d'autosurveillance.

- Les charges de personnel : 795 977.00 €, stabilisées par rapport à 2019
- Les autres charges de gestion courante : 5 000 €
- Les charges financières : 120 000 €.

Le transfert de la gestion des stations du budget STEP vers le budget assainissement entraîne le transfert de tous les éléments d'actifs et passifs passés associés à ces équipements, dont la dette précédemment souscrite pour financer les travaux réalisés sur la station de Villefranche. Ceci explique la hausse des intérêts de la dette portés par le budget assainissement.

- Les charges exceptionnelles : 7 000 €

Les dépenses d'ordre budgétaire : 2 809 669 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (1 230 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (1 579 669 €). Les dotations aux amortissements augmentent également suite à la reprise des actifs représentant les stations d'épuration de Villefranche sur Saône et Blacé.

1.3 L'épargne

L'épargne de l'exercice 2019 se fixe ainsi à 1 859 669 €. Elle progresse compte tenu notamment des gains dégagés par la gestion en régie directe de la station d'épuration de Villefranche.

	BP 2019	BP 2020
Total Recettes réelles d'exploitation	2 242 900	6 776 600
Total Dépenses réelles d'exploitation	1 441 592	4 916 931
Epargne brute de l'exercice	801 308	1 859 669

2. La section d'investissement : 12 772 450 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2019	BP 2020
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	656 000,00	4 047 635,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 249 667,33	5 915 146,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
Total Recettes réelles d'investissement	1 905 667,33	9 962 781,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	73 308,00	1 579 669,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	778 000,00	1 230 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	493 002,89	
RAR 2018	388 057,74	
Total Recettes d'investissement	3 638 035,96	12 772 450,00

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2019	BP 2020
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	40 000,00	295 000,00
OPERATION	2 209 000,00	11 527 450,00
Total Dépenses réelles d'investissement	2 249 000,00	11 822 450,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	50 000,00	950 000,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	114 775,00	
RAR 2018	1 224 260,96	
Total Dépenses d'investissement	3 638 035,96	12 772 450,00

2.1 Les recettes

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice : 9 962 781 €

Subventions d'investissement attendues : 4 047 365 €

Une subvention totale de 4 656 994 € est attendue de l'Agence de l'eau au titre de la requalification de la STEP de Villefranche. 30 % de la subvention est prévu au budget 2020.

L'Agence de l'eau finance également les travaux de rénovation des réseaux à hauteur de 30 %, soit une prévision de recettes de 659 700 €.

Est également prévue une subvention du budget principal à hauteur de 800 000 €, compte tenu de l'importance des travaux à intervenir sur ce budget.

L'emprunt nouveau nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élève à 5 915 146 €, avant reprise du résultat 2019.

Les recettes d'ordre budgétaires : 2 809 669 €

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements (1 230 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (1 579 669 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement.

2.2 Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement : 11 822 450 €

Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation par rapport à l'exercice 2018. Elles comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 295 000 €
- Les opérations d'équipement : 11 527 450 €
- Les opérations d'équipement prévues pour 2020 sont les suivantes :

Opérations	BP 2019	BP 2020
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	20 000,00	25 000,00
2214001 AS AUTOSURVEILLANCE		3 000,00
2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	1 585 000,00	1 599 000,00
2216003 ACQUISITION DE MATERIEL	4 000,00	10 000,00
2217001 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT EX SIAV	600 000,00	850 000,00
2220001 REQUALIFICATION STEP DE VILLEFRANCHE		8 623 450,00
2220002 STEP BLACÉ		30 000,00
2220003 TRAVAUX ASSAINISSEMENT BLACÉ		387 000,00
Total Dépenses	2 209 000,00	11 527 450,00

Les travaux sur les réseaux d'assainissement sont portés à 2 836 000 €, dont 387 000 € au titre des réseaux sur la commune de Blacé, intégrés sur le budget assainissement.

Sont inscrits les crédits nécessaires à l'engagement des travaux sur la STEP de Villefranche.

Les dépenses d'ordre d'investissement : 950 000,00 €

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues et trouvent leur exacte correspondance en recette d'ordre de fonctionnement.

3. Synthèse

Le budget assainissement voit ainsi son périmètre évoluer, suite à la reprise en régie directe de la gestion des stations d'épuration de Villefranche sur Saône et Blacé (ainsi que des réseaux sur la commune de Blacé).

L'épargne enregistre une progression liée à ce changement de mode de gestion. Dans le même temps, l'engagement des travaux sur la station augmente le besoin de financement de l'investissement, qui s'élève à 7 774 Millions d'euros en 2020.

Aussi, l'équilibre du budget appelle, avant reprise du résultat 2019, un emprunt à hauteur de 5 915 146 €.

Il est cependant rappelé que le budget STEP dégage des résultats de clôture positifs, constitués pour assurer le financement de la requalification de la station. Une part de ce résultat sera reprise sur le budget assainissement, ce qui devrait réduire l'emprunt prévu.

		BP 2019	BP 2020
A	Dépenses Reelles d'investissement	2 249 000	11 822 450
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	656 000	4 047 635
C = A- B	besoin de financement de la section d'investissement	-1 593 000	-7 774 815
D	Recettes réelles de fonctionnement	2 242 900	6 776 600
E	Dépenses Réelles de fonctionnement	1 441 592	4 916 931
F= D-E	Epargne brute de l'exercice	801 308	1 859 669
G = F-C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-791 692	-5 915 146
H	Résultats cumulés passés (après couverture des reports)	-457 975,33	-
I	Besoin de financement (emprunt)	-1 249 667	-5 915 146

Vu :

- L'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2019 sur le rapport d'orientations budgétaires.
- Les avis de la commission des finances et du bureau.
- Le rapport ci-dessous.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le budget primitif annexe assainissement 2020.

Daniel FAURIE
Président

